

# COMMUNE DE DROUPT SAINT BASLE

## CONSEIL MUNICIPAL - Séance du VENDREDI 12 AVRIL 2024

Présents : M. ANDRY Denis – Mme DOMINGO Francine - M. TOTEL David – M. MARCILLY David - M. BEZIER Pascal – M. HAON Billy – Mme VIDART Mélissa – M. GUYOT Jérémy – Mme VERJOT Noëlle

Absente représentée : GUYOT Thierry représenté par ANDRY Denis et NORMAND Emerick représenté par DOMINGO Francine

Madame DOMINGO Francine a été nommée secrétaire de séance.

### Lecture du compte rendu de la précédente réunion

Le compte rendu de la séance du mercredi 21 février 2024 est lu et approuvé par l'ensemble des Conseillers.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 2024-08

Les membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres émis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT 2024-09

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du Compte Administratif 2023, qui se présente ainsi :

- Section de Fonctionnement :

Dépenses = 245 269,23 €

Recettes = 380 133,88 €

**Excédent** de Fonctionnement = 134 864,65 €

- Section d'Investissement :

Dépenses = 515 236,60 €

Recettes = 559 144,46 €

**Excédent** d'Investissement = 43 907,86 €

Excédent de clôture à la fin 2023 : 178 772,51 €

Excédent de Fonctionnement de clôture 2023 = 979 984,40 €

Déficit d'Investissement de clôture 2023 = 86 056,94 €

Résultat de clôture à la fin de l'exercice 2023 = 893 927,46 €

Monsieur le Maire est sorti pendant la délibération

**Le Conseil Municipal ADOPTE** le Compte Administratif 2023 et **AFFECTE** le résultat aux comptes suivant :

- La somme de **668 556,46 €** est inscrite à l'article **R002** Recette de Fonctionnement au Budget Primitif 2024.

- la somme de **311 427,94 €** est inscrite à l'article **1068** « Excédents de fonctionnement capitalisés » au Budget primitif 2024.

- La somme de **86 056,94 €** est inscrite à l'article **D001** Dépense d'Investissement au Budget Primitif 2024.

## VOTE DES TAXES 2024                      2024-10

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VOTE les taux des taxes pour l'année 2024.

A savoir :

	Bases Notifiées	Taux	Produits attendu
<b>T.F.B.</b>			
Taxe Foncière Bâti	349 000	<b>35,61 %</b>	124 279
<b>T.F.N.B.</b>			
Taxe Foncière Non Bâti	130 300	<b>17,56 %</b>	22 881
<b>C.F.E.</b>			
Cotisation Foncière des Entreprises	111 900	<b>19,33 %</b>	21 630
<b>T.H.</b>			
Taxe d'habitation	5 600	<b>20,96 %</b>	1 174

## VOTE DES SUBVENTIONS 2024                      2024-11

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **ACCORDENT**, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2024 :

- COMITE DES FETES de Droupt Saint Basle.....	3 000 €
- COMITE DES FETES de Droupt St Basle : subvention exceptionnelle pour la salle des fêtes	1 250 €
- ASSOCIATION SPORTIVE de FOOTBALL de Droupt St Basle .....	2 000 €
- A.D.M.R. Petite Seine.....	200 €
- F.S.E. (Foyer Socio-Educatif) du Collège Pierre Labonde à Méry/Seine .....	100 €
- <b>COOPERATIVE SCOLAIRE DU RPI : 20 € par enfant</b>	
- COMMUNE DE DROUPT ST BASLE 7 élèves.....	140 €
- COMMUNE DE CHAUCHIGNY 4 élèves .....	80 €
- COMMUNE DE RILLY STE SYRE 2 élèves .....	40 €
(Nb D'élèves concernés : 13 à ce jour → <b>20 € par enfant</b> .....	260 €)

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024                      2024-12

Après avoir pris connaissance du Budget Primitif 2024, le Conseil Municipal vote les dépenses et les recettes suivantes :

### - Section de Fonctionnement :

Dépenses =	<b>434 859,00 €</b>
Recettes =	<b>1 034 653,46 €</b>

### - Section d'Investissement :

Dépenses =	<b>937 962,94 €</b>
Recettes =	<b>937 962,94 €</b>

Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité le **Budget Primitif 2024**.

## CHOIX CONSTRUCTION OSSUAIRE POUR NOUVEAU CIMETIERE                      2024-13

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la construction d'un ossuaire dans le nouveau cimetière communal, suite à la décision de la translation de l'ancien cimetière.

Plusieurs propositions :

- FOURQUET ossuaire pour 140 reliquaires pour 7 250,00 € HT option 1 240,00 € HT
- FOURQUET ossuaire pour 56 reliquaires pour 2 603,10 € HT option 1 240,00 € HT
- SCHMUTZ ossuaire pour un volume de 3m3 pour 2 258,00 € HT
- ROSA FUNERAIRE ossuaire pour 135 reliquaires pour 9 766,67 € HT
- ROSA FUNERAIRE ossuaire pour 90 reliquaires pour 7 554,17 € HT

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** le devis de FOURQUET pour l'ossuaire de 140 reliquaires pour la somme de 7 250,00 € HT avec l'option d'une trappe métallique verrouillée pour la somme de 1 240,00 € HT

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2024

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **APPROBATION DES DEVIS DU BP 2024**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement de l'installation communale d'éclairage public Rue de la Paix, Rue du Génie, Rue de Vauron, Rue des Grèves.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au Syndicat départemental d'énergie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la « maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière » au moment de son adhésion au Syndicat,
- la « maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière » par délibération du Conseil municipal en date du 20 décembre 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- le remplacement sur supports existants à conserver de 22 luminaires vétustes, par des luminaires fonctionnels d'éclairage public à LED avec appareillage incorporé de classe 2. Selon les dispositions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 11 600,00 Euros et la contribution communale serait égale à 50 % de cette dépense (soit 5 800,00 Euros). Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code général des collectivités territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le **Conseil**, entendu cet exposé et **après en avoir délibéré** :

1 0) DEMANDE au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire.

2 0) S'ENGAGE à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 15 du 10 décembre 2021 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 5 800,00 Euros.

3 0) S'ENGAGE à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires.

4 0) DEMANDE au SDEA de désigner s'il y a lieu le coordonnateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.

5 0) PRECISE que les installations d'éclairage public précitées, propriété de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L 1321.1 du Code général des collectivités territoriales.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fin des travaux de la salle des fêtes et qu'il faut l'aménager d'une scène, d'un vidéo projecteur au plafond pour la location de réunion, un frigo dans le bar et d'un meuble étuve pour la cuisine, des bancs avec patères pour les vestiaires sportifs et pour une meilleure organisation un passe général de clés pour la salle des fêtes et la mairie.

- Clés salle polyvalente : Menuiserie LEGRAND = 1 655 ,00 € HT

- Clés mairie : Menuiserie LEGRAND = 626,00 € HT

- Vidéo projecteur : E.G.B.I = 3 184,50 € HT

- Bancs avec patères : Vestimétal = 2 678,20 € HT

- Scène : KG MAT Collectivité = 3 440,00 € HT

- Frigo et meuble étuve : HENRI JULIEN = 2 428,00 € HT

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** le devis de Menuiserie LEGRAND pour l'organigramme des clés de la salle des fêtes pour la somme de 1 655 ,00 € HT et l'organigramme des clés de la mairie pour la somme de 626,00 € HT

**ACCEPTE** le devis E.G.B.I pour le vidéo projecteur pour la salle des fêtes pour la somme de 3 184,50 € HT

**ACCEPTE** le devis Vestimétal pour les bancs avec patères pour les vestiaires sportifs pour la somme de 2 678,20 € HT

**ACCEPTE** le devis KG MAG Collectivité pour la scène de la salle des fêtes pour la somme de 3 440,00 € HT

**ACCEPTE** le devis HENRI JULIEN pour le frigo et le meuble étuve pour la somme de 2 428,00 € HT

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2024.

-Suite à la validation de la création de l'extension du nouveau cimetière lors de la séance du 21 février 2024, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une étude du sol doit être réaliser et pour le suivi des travaux du cimetière, les travaux nécessitent une mission de coordination SPS.

Devis GINGER CEBTP pour l'étude du sol :

6 930,00 € HT + option (piézométrique) 5 715,00 € HT

Devis JM Coordination pour la mission de coordination SPS :

640,00 € HT (mois supplémentaire 350 € HT)

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**

**ACCEPTE** le devis GINGER CEBTP pour l'étude du sol pour la somme de 12 645,00 € HT avec l'option.

**ACCEPTE** le devis JM Coordination pour la mission de coordination SPS pour la somme de 640,00 € HT avec option 1 mois supplémentaire

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif 2024 au compte 231.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **TOURS DE GARDE DU 9 JUIN 2024 ELECTIONS EUROPEENNES**

8H00-10H30 Francine DOMINGO / David MARCILLY / Pascal BEZIER

10H30-13h00 Thierry GUYOT / Billy HAON / Mélissa VIDART

13H00-15H30 Guillaume ANDRY / Christian HAON / Emerick NORMAND

15H30-18h00 Noëlle VERJOT / David TOTEL / Jérémy GUYOT

### **INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

